

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil vingt deux
le 12 Avril, à 20 Heures
le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de VIMINES dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Madame Corine Wolff, Présidente.

Date de convocation du Centre Communal d'Action Sociale : 8 avril 2022

Présents : Corine WOLFF, Cyrielle FRISON, Gérard GUGGIARI, Mathilde JASSERAND, Thérèse
DUBOIS, Caroline CHABOUD CHAALAL, Sandrine BERLIOZ, Gaëlle BERNARD-
PEYRE

Absents : Laure PERRIER, Ludivine GIRAUDO, Sandrine DURSAPT, BERLIOZ Laurence

Secrétaire : REGUEIRA Caroline, Directrice

Délibération n°2022-10 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe du service d'aide à domicile

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'administration le compte de gestion de la Trésorière relatif au budget annexe du service d'aide à domicile pour l'année 2021.

Le compte de gestion retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité : Approuve le compte de gestion 2021 du budget annexe du service d'aide à domicile.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-11 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe du service d'aide à domicile

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget annexe du service d'aide à domicile qui correspond au compte de gestion du Trésorier principal et qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2021 :	165 309.44 €
Recettes de fonctionnement 2021:	179 734.66 €
	<hr/>
Résultat comptable	14 425.22 €
Résultat incorporé au budget 2021 :	- 6 470.87 €
Excédent de fonctionnement 2021 à affecter :	7 954.35 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2021 :	10 753.69 €
Recettes d'investissement 2021 :	6 969.00 €
Excédent antérieur reporté :	1 327.33 €
Déficit d'investissement 2021	- 2 457.36 €

Excédent de clôture des deux sections : **5 496.99 €**

La Présidente s'étant retirée, Madame Cyrielle FRISON, Vice-présidente, fait procéder au vote.
Le Conseil d'administration : Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du service d'aide à domicile.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-12 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe du service d'aide à domicile

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que le budget annexe du service d'aide à domicile 2021 (M 22) fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 7 954.35 €.
- un déficit d'investissement de 2 457.36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- 2 457.36 € au compte 10682 « Réserves affectées à l'investissement »
- 5 496.99 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté »

Vote : unanimité

Délibération n°2022-13 : Budget du service d'aide à domicile 2022 : Décisions modificatives n°01

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la décision modificative n°01 , relative à l'affectation des résultats.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-14 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget du C.C.A.S.

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'administration le compte de gestion de la Trésorière relatif au budget du C.C.A.S. pour l'année 2021.

Le compte de gestion retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité : Approuve le compte de gestion 2021 du budget du C.C.A.S. de la Trésorière.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-15 : Approbation du compte administratif 2021 – Budget du C.C.A.S.

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'administration le compte administratif 2021 du budget du C.C.A.S. qui correspond au compte de gestion du Trésorier principal et qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2021 :	981 843.74 €
Recettes de fonctionnement 2021 :	974 785.76 €

Résultat comptable	- 7 057.98 €
--------------------	--------------

Excédent antérieur reporté :	29 859.26 €
------------------------------	-------------

Excédent de fonctionnement 2021 à affecter :	22 801.28 €
---	--------------------

Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2021 :	3 429.59 €
----------------------------------	------------

Recettes d'investissement 2021 :	209.25 €
----------------------------------	----------

Déficit antérieur reporté :	1 145.19 €
-----------------------------	------------

Déficit d'investissement cumulé fin 2021	4 365.53 €
---	-------------------

Excédent de clôture des deux sections :	18 435.75 €
--	--------------------

La Présidente s'étant retirée, Madame Cyrielle FRISON, Vice-présidente, fait procéder au vote.

Le Conseil d'administration : Approuve le compte administratif 2021 du budget du C.C.A.S.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-16 : Affectation des résultats 2021 – Budget du C.C.A.S.

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'Administration que, suite au vote du compte administratif 2021, il apparaît :

- Un déficit d'investissement d'un montant de 4 365.53 €
- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 22 801.28 €

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir affecter :

- 4 365.53 € au compte 1068 en section d'investissement du budget 2022.
- 18 435.75 € au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2022

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, vote et accepte à l'unanimité, l'affectation des résultats.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-17 : Budget du C.C.A.S. 2022 : Décisions modificatives n°01

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la décision modificative n°01 , relative à l'affectation des résultats.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-18 : Création de deux postes permanents d'adjoints d'animation

Le Conseil d'administration

DECIDE, après en avoir délibéré,

Il est créé deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet, 25h00 par semaine, à compter du 1^{er} septembre 2022 dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'animateur

Madame la Présidente est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-19 : Tableau des emplois

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	STATUT AGENT
Fonctionnaires (stagiaires – titulaires) :					
FILIERE ANIMATION					
Animateur	B	2	1	35 heures	Titulaire
Adjoint d'animation	C	3	3	35 heures	Titulaire
Adjoint d'animation	C	2	2	32 heures	Titulaire
Adjoint d'animation	C	1	1	7 heures 30	Titulaire
Adjoint d'animation	C	1	1	28 heures	Titulaire
Adjoint d'animation	C	1	1	30 heures	Titulaire
Adjoint d'animation	C	2	2	27 heures	Stagiaires
Adjoint d'animation	C	1	1	20 heures	Vacant
Adjoint d'animation	C	2	0	25 heures	Vacant
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	1	1	35 heures	Titulaire
Adjoint technique	C	1	1	35 heures	Détachée
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Infirmière en soin généraux de classe supérieure	A	1	1	32 heures	Titulaire
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	28 heures	Titulaire
FILIERE SOCIALE					
Agent social	C	3	3	32 heures	Titulaire
Agent social	C	1	1	30 heures	Titulaire
Agent social	C	2	2	28 heures	Titulaire
Agents contractuels : Néant					

Vote : unanimité

Délibération n°2022-20 : Tarifs de l'étude surveillée 2021-2022

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident de valider, à l'unanimité, les grilles tarifaires suivantes :

Etude surveillée	
Viménais	Extérieurs
3.20 €	3.50 €

Vote : unanimité

Délibération n°2022-21 : Tarifs des accueils de loisirs 2022-2023

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'administration les grilles tarifaires selon les quotients familiaux applicables aux différents services. Il est proposé une augmentation de 2.80% correspondant à l'augmentation des coûts de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident de valider, à l'unanimité, les grilles tarifaires suivantes :

- **Accueil périscolaire**

Quotient familial	Viménais	Extérieurs
≤ 700	1.21 €	1.33 €
701-1000	1.33 €	1.39 €
1001-1300	1.39 €	1.44 €
1301-1600	1.44 €	1.49 €
1601-1900	1.49 €	1.54 €
> 1900	1.54 €	1.77 €

Il est rappelé que :

- Toute ½ heure entamée est due.
- Facturation du service de l'accueil de loisirs périscolaire après la fermeture : à compter du 2ème retard, facturation de 18 € la demi-heure par enfant, toute demi-heure entamée étant due.

- **Pénalités**

À la suite de nombreux problèmes d'organisation liés à la non-inscription aux différents accueils périscolaires, il est proposé d'appliquer une pénalité de 3€ aux familles n'inscrivant pas leur enfant aux différents services périscolaires.

- **Accueil de loisirs**

Quotient familial	Viménais		Extérieurs	
	1er enfant	A partir du 2ème enfant	1er enfant	A partir du 2ème enfant
≤ 700	0.83 €	0.74 €	1.19 €	1.06 €
701-1000	1.19 €	1.06 €	1.44 €	1.29 €
1001-1300	1.44 €	1.29 €	1.69 €	1.51 €
1301-1600	1.69 €	1.51 €	1.80 €	1.62 €
1601-1900	1.80 €	1.62 €	1.90 €	1.72 €
> 1900	1.90 €	1.72 €	1.99 €	1.79 €

- **Atelier théâtre**

Quotient familial	Viménais	Extérieurs
≤ 700	71.80 €	76.16 €
701-1000	76.16 €	78.33 €
1001-1300	78.33 €	80.51 €
1301-1600	80.51 €	82.69 €
1601-1900	82.69 €	84.86 €
> 1900	84.86 €	87.04 €

- **Etude surveillée**

Viménais	Extérieurs
3.29 €	3.60 €

Vote : unanimité

Délibération n°2022-22 : Approbation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs – Année scolaire 2022-2023

Madame la Vice-présidente présente le projet de règlement de fonctionnement pour les accueils de loisirs pour l'année scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident de valider le règlement annexé ci-joint.

Vote : unanimité

Délibération n°2022-23 : Approbation du règlement de fonctionnement de la micro crèche – Année scolaire 2022-2023

Madame la Vice-présidente présente le projet de règlement de fonctionnement pour la micro crèche pour l'année scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident de valider le règlement annexé ci-joint.

Vote : unanimité

**La Présidente,
Corine Wolff**

